

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA25 09002 ET RCA25 09003

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les règlements suivants aux dates ci-après mentionnées :

à sa séance du 2 juillet 2025 :

RCA25 09002 | Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier 1253060031)

à sa séance du 2 septembre 2025 :

RCA25 09003 | Règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. chapitre C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier 1259570028)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 1^{er} octobre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert